



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Département
des Etablissements
d'Enseignement**

**Service de l'Accompagnement
et du Suivi des Politiques Educatives
SASPE**

Affaire suivie par :
Pascale LENDREVIE

Chef de service

Tél : 04 93 53 71 10

Mél : pascale.lendrevie@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

Nice, le 14 octobre 2022

La rectrice de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
s/c de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
et les proviseurs de lycées et lycées professionnels
s/c de messieurs les Inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services
de l'Education nationale
directeurs des services départementaux de
l'Education nationale des Alpes-Maritimes et du Var

Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements (écoles, collèges et lycées)
de l'enseignement privé sous contrat

Objet : concours «La flamme de l'égalité» 2022/2023

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. À ce titre, les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Intérieur et des outre-mer, de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'associent à nouveau pour la **8^{ème} édition du concours national La Flamme de l'égalité** dont la gestion opérationnelle a été confiée à la Ligue de l'enseignement.

Ce concours, **dont le thème pour l'année scolaire 2022-2023 est « Travailler en esclavage »**, vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains. Il participe en cela à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines et répond également aux objectifs du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ainsi qu'à la mise en oeuvre du parcours citoyen tel qu'il est précisé par la circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016, parue au BOEN du 23 juin 2016.

Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires ainsi que des établissements d'enseignement du second degré, publics et privés sous contrat (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels).

Vous trouverez toutes les précisions nécessaires dans le règlement du concours joint en annexe de cette circulaire ainsi que sur le site du concours : <https://www.laflammedelegalite.org/texte-et-reglement-officiels.php> (téléchargeable en bas de page).

La production des élèves devra être déposée sous forme de fichier numérique sur le site dédié au concours : www.laflammedelegalite.org. Elle sera ainsi consultable par les collègues d'évaluateurs académiques puis par le jury national. La date limite de clôture des inscriptions et de réception des travaux sur la plateforme de téléchargement est fixée au **vendredi 31 mars 2023**.

L'évaluation académique des projets se déroulera l'année prochaine du lundi 3 avril au vendredi 28 avril 2023. Les lauréats académiques seront annoncés le mardi 2 mai 2023 sur le site internet du concours.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce concours.

La rectrice de l'académie de Nice



Natacha CHICOT

ACADÉMIE DE NICE
La rectrice